



Législature 2015-2020

Délibération N° 851

Séance du Conseil municipal du 18 juin 2019

DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 36'000.00 TTC POUR LA MUTATION DES LIGNES TÉLÉPHONIQUES EN TECHNOLOGIE IP, AINSI QUE LE REMPLACEMENT DES COFFRETS DES CENTRAUX TÉLÉPHONIQUES DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE COMMUNALE

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,
Sur proposition du Conseil administratif,
Le Conseil municipal

DECIDE

Par 13 oui, 2 non et 3 abstentions

- a) D'approuver un crédit d'investissement pour la mutation des lignes téléphoniques en technologie IP, ainsi que le remplacement des coffrets des centraux téléphoniques de la mairie et de la salle communale pour un montant de CHF 36'000.00 TTC.
- b) De comptabiliser la dépense nette arrêtée à CHF 36'000.00 TTC dans le compte des investissements rubrique 0290.200.5060 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
- c) De financer ces travaux par les fonds propres.
- d) D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous 0290.200.33006 « amortissement ordinaire du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019.

Le Président : Jean Carlo TABOADA

Le Secrétaire : Jean-Claude KORMANN